



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 12 mai 2017

Objet : **SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SOLID'ACTION**

L'an deux mil dix sept, le 12 mai, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 05 mai 2017

PRESENTS : Mmes. BARNOLA, BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, DEPETRIS, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, MORAND, PAIN
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, DEPLANCKE, FORT, GAY, GERARDO, GLOECKLE, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PAGES

Présents : 24
Absents : 5
Votants : 29

ABSENTS : Mmes. CHEVROT (pouvoir à Mme. FRAGOLA), FAYOLLE (pouvoir à Mme. PAIN)
MM. GENDRIN (pouvoir à M. LE PENDEVEN), GIMBERT (pouvoir à M. LORIMIER), PEYRONNARD (pouvoir à M. GERARDO)

Mme. Nelly GROS a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L1611 et L2311-7 ;

Considérant la volonté de la commune de soutenir financièrement des associations œuvrant dans les domaines de l'action sociale, du logement de la prévention et du sanitaire ;

Considérant l'intérêt de subventionner des actions ayant pour finalité un soutien, un suivi ou un accompagnement de public fragilisé par la maladie, l'âge, le handicap ou la dépendance, la précarité socioprofessionnelle ;

Considérant que l'association développe son action en faveur d'un public crollois ;

Monsieur le conseiller délégué à l'économie, au commerce, à l'emploi et à l'insertion indique que l'association « Solid'action » est une association œuvrant sur la communauté de communes Le Grésivaudan qui a pour but de favoriser l'accès et le maintien au logement et à l'emploi des personnes les plus vulnérables particulièrement exclues du monde du travail.

Solid'Action accueille des personnes en « échec d'insertion », en majorité Sans Domicile Fixe (SDF), toxicomanes et alcoolo-dépendantes. Les personnes qu'ils accueillent ont entre 17 et 63 ans. Le public est très hétérogène tant au niveau de leurs parcours que de leur profil.

Solid'Action bénéficie pour cela d'un agrément de 22 places de CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) et de 27 postes répartis comme suit : 12 postes sur l'ACI (atelier et chantier d'insertion) Brigade Verte de Saint Hilaire du Touvet et 15 postes sur l'ACI Entreprise Solidaire de Crolles.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, attribue une subvention d'un montant de 1000 € à l'association Solid'action.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 29 mai 2017

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Lorraine Sperandio,
Responsable du service Juridique / Marchés publics.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

